

**MAIRIE DE CRISSAY  
SUR MANSE**

5a, Place de l'Eglise  
37220 CRISSAY-SUR-MANSE  
☎ 02.47.58.54.05  
e-mail : [crissay.mairie@wanadoo.fr](mailto:crissay.mairie@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.crissaysurmanse.fr](http://www.crissaysurmanse.fr)



**COMPTE RENDU  
Conseil Municipal  
Mairie de CRISSAY SUR MANSE**

**Séance du 3 Juillet 2020**

**Date de convocation : 29 Juin 2020**

**L'an deux mil vingt, le trois Juillet, à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 29 Juin 2020 par Monsieur Michel MIRAULT, Maire sortant s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LEGROS Jean-Jacques.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

- LANDIER JANY
- LEGROS JEAN-JACQUES
- ONDET JULIEN
- DE NOUEL BERTRAND
- TROUBAT ISABELLE
- DERNONCOUR MARK
- SAUVAGE ETIENNE

**Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

- Néant

A été désigné secrétaire : ONDET Julien

**DÉLIBÉRATION N° 2020-07-001 – ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. DERNONCOUR Mark et MME LANDIER Jany sont candidats à la fonction de Maire.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins :	7
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	6
- majorité absolue :	4

**Ont obtenu :**

- Monsieur DERNONCOUR MARK : Trois (3) voix
- Madame LANDIER JANY : Trois (3) voix

Au deuxième tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Monsieur DERNONCOUR MARK : Quatre (4) voix
- Madame LANDIER JANY : Trois (3) voix

Monsieur DERNONCOUR MARK ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

**DCM N° 2020-07-001** : Publiée le : 6 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 6 Juillet 2020

**L'an deux mil vingt, le trois Juillet, à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 29 Juin 2020 s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DERNONCOUR Mark

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-07-002 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Crissay Sur Manse étant de 7 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 2.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 7 voix pour un nombre de 2 postes d'adjoints au Maire.

- D'approuver la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

**Vote : Membres 7, Présents 7, Représentés 0, Votants 7, Exprimés 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-07-002** : Publiée le : 6 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 6 Juillet 2020

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-07-003 – ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 1er adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Madame LANDIER Jany et Monsieur LEGROS JEAN-JACQUES sont candidats à la fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint

Election du 1er adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 7

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Madame LANDIER Jany : Trois (3) voix
- Monsieur LEGROS Jean-Jacques : Quatre (4) voix

Monsieur LEGROS Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint et est installé dans ses fonctions.

**DCM N° 2020-07-003** : Publiée le : 6 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 6 Juillet 2020

**DÉLIBÉRATION N° 2020-07-001 – ELECTION DU 2EME ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 2ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Madame LANDIER Jany est candidate à la fonction de 2ème Adjointe

Election du 2ème adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 5
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

- Madame LANDIER Jany : Cinq (5) voix

Madame LANDIER Jany ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2ème adjointe et est installée dans ses fonctions.

**DCM N° 2020-07-004** : Publiée le : 6 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 6 Juillet 2020

**Prochain conseil municipal** :                   Lundi 13 Juillet 2020 à 20h30, salle des fêtes

La séance est close à 20h55

Pour extrait conforme,  
A Crissay-sur-Manse, le 3 Juillet 2020

LE MAIRE,  
DERNONCOUR MARK

